

Modification constitutionnelle de 1987

Je suis bouleversé par le transfert de pouvoir juridique et symbolique qui découle de cette déclaration et parce que toute l'énergie dépensée pour faire émerger un nouveau statut sera perdue pour l'ensemble de notre pays, le Canada. Peut-être pourrions-nous créditer cette concession au compte politique du Québec mais c'est le compte du Canada qui en est le débiteur et cela ne peut qu'affaiblir le tissu national.

Je crains également les conséquences pour les prochaines générations qui viendront s'installer au Canada parce qu'elles seront peut-être portées vers des sentiments patriotiques plus forts pour leur province que pour leur pays. Dans les dispositions proposées sur l'immigration, le gouvernement fédéral renonce aux services d'accueil et d'intégration des immigrants au profit des provinces. Par conséquent, au lieu d'intégrer les immigrants au sein du Canada, l'Accord aura avant tout pour effet d'en faire de nouveaux Ontariens ou de nouveaux Albertains, et de saper la véritable valeur de la citoyenneté qui consiste à créer des liens entre l'arrivant et son nouveau pays, à susciter chez lui des sentiments patriotiques envers le Canada.

Du point de vue national, je remets aussi en doute les dispositions concernant le pouvoir de dépenser, qui permettront aux provinces de se soustraire à des programmes nationaux à frais partagés tout en obtenant une indemnisation. Aurions-nous obtenu, sous ce régime constitutionnel, un programme national d'assurance-chômage ou d'assurance-maladie? Pourrions-nous songer à implanter, à l'échelle du Canada, un programme national de garde d'enfants ou de revenu annuel garanti compte tenu des dispositions à l'étude?

S'il doit y avoir partage, s'il faut opter pour un gouvernement national fort ou pour l'indépendance accrue des provinces à l'égard de programmes et de services que nous estimons essentiels, en tant que Canadiens, et dont nous pensons qu'ils font intégralement partie de notre contrat social et économique, c'est la première option qui devrait nettement l'emporter. Afin que tous les Canadiens bénéficient également des programmes économiques, sociaux, d'enseignement et de santé, afin que le gouvernement fédéral évolue avec le progrès, sur le plan national et international, afin de répondre aux besoins des sans-abris, de ceux qui ont faim, des malades, des jeunes et des personnes âgées qui doivent affronter de nombreux défis, nous ne pouvons accepter que dans la constitution, certaines dispositions compromettent l'aptitude du gouvernement central à créer des programmes nationaux tendant à offrir aux Canadiens des services de même qualité, peu importe leur lieu de résidence.

Bref, les grands moments de notre histoire, qu'il s'agisse du rapatriement de la Constitution, de l'établissement de la Charte des droits et des libertés, ou du choix du drapeau canadien et de l'hymne national, ont été rendus possibles par des hommes et des femmes qui ont fait preuve non seulement d'une

perspicacité étonnante mais aussi du courage politique nécessaire pour accepter les changements et faire vraiment participer les Canadiens à leurs rêves et à leurs aspirations tout en luttant jusqu'à la réalisation de ceux-ci.

Ces grands moments auraient-il existé si, aux prises avec des décisions difficiles, nos ancêtres politiques s'étaient contentés d'une demi-mesure et avaient laissé les défis les plus difficiles aux futurs élus et aux futures assemblées? Il est manifeste que si cela eût été l'attitude courante à l'époque, ces grands moments auraient été perdus pour tout le pays. Ne laissons donc pas passer l'occasion en cette trente-troisième législature d'établir une Constitution qui réponde vraiment aux meilleurs instincts et attentes des Canadiens.

En outre et au moment où notre souveraineté nationale est menacée par des forces extérieures comme le libre-échange et toutes ses implications, ne compromettons pas par la même occasion la souveraineté d'un gouvernement national fort, capable de faire abstraction des exigences locales, régionales et provinciales pour défendre les intérêts de toutes les régions du pays et de tous les Canadiens. On ne doit pas et on ne peut pas autoriser Ronald Reagan à parler pour le Canada sur la scène internationale, mais on ne doit pas et on ne peut pas davantage permettre à six, sept ou dix premiers ministres provinciaux d'établir notre politique nationale. C'est à se demander qui représentait le Canada à la table de négociation du lac Meech. Qu'ont gagné les Canadiens à ce qu'un gouvernement fédéral renforcé s'occupe de leurs intérêts?

Finalement, si le Québec constitue la principale préoccupation comme il se doit, comment allons-nous vraiment encourager le Québec à adhérer à la Constitution canadienne? A mon sens et d'un point de vue national, la notion de société distincte contribue à isoler davantage les francophones au Québec et à reléguer les anglophones au fond des neuf autres provinces pendant que les Canadiens qui ne sont ni anglophones ni francophones cherchent encore à se tailler une place. Le résultat fait plus qu'avilir une définition vraie et complète du bilinguisme et un engagement réel par les Québécois dans la vie nationale du Canada, il encourage et motive en outre la montée d'un nationalisme rival, concurrent.

Je ne peux donc pas accorder un vote de confiance à l'Accord du lac Meech. En votant contre l'Accord, je vote pour une constitution qui recevrait l'appui et la confiance inébranlable de notre nation et pour l'égalité de tous les citoyens dans un pays uni, fort, compétent et capable de résister à toutes les forces qui cherchent à l'affaiblir.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le député a énuméré plusieurs raisons pour justifier son opposition à l'Accord du lac Meech. Voudrait-il exposer à la Chambre sa principale objection?